

# VIP+

Bulletin sur les ventes, l'impôt, la planification successorale, la tarification et les produits

## Avantages des produits de placement non enregistrés basés sur l'assurance

La législation sur la protection contre les créanciers et les REER a changé il y a plusieurs années. Essentiellement, les fonds communs de placement et les CPG des banques disposent maintenant de la même protection contre une saisie par des créanciers que les CPG d'assureurs et les fonds distincts. Le Québec, où les fonds communs de placement ne peuvent éviter les frais d'homologation, fait toutefois exception. De nombreux avantages justifient de privilégier des produits de placement non enregistrés basés sur l'assurance. Ils peuvent notamment éliminer la difficulté émotionnelle de gérer des placements.

Facteur	Actions, obligations, fonds communs, CPG de banques	Fonds distincts, CPG d'assureurs
Frais d'homologation/impôt sur l'administration des succession et limites	Jusqu'à 1,5 % (1)	S.o. si un bénéficiaire est nommé
Honoraires juridiques	3 à 6 %	S.o. si un bénéficiaire est nommé
Frais comptables et frais d'évaluation	2 à 5 % ou plus	S.o. si un bénéficiaire est nommé (2)
Protection des renseignements personnels	Dossier public	S.o. si un bénéficiaire est nommé
Protection potentielle contre une saisie par des créanciers	Non	S.o. si un bénéficiaire est nommé
Garantie sur la prestation au décès	Non	Oui
Garantie sur la prestation à l'échéance	Non	Oui
Réinitialisation de la valeur des fonds aux fins des garanties	Non	Oui
Frais d'acquisition différés au décès	Oui	Non (3)
Droits successoraux potentiels	Jusqu'à 12,5 % ou plus	S.o.

(1) Il n'est pas nécessaire de faire homologuer les testaments notariés par le tribunal au Québec. Les testaments olographes et les testaments devant témoins pourraient occasionner des frais. Il n'existe aucune limite sur les frais d'homologation et sur l'impôt sur l'administration de la succession, sauf au Québec, en Alberta et dans les territoires.

(2) Les déclarations de revenus pourraient occasionner des frais comptables.

(3) L'Empire Vie et Placements Empire Vie Inc. ne facturent aucuns frais d'acquisition différés pour le rachat d'une police au décès du titulaire.



**Peter A. Wouters,**  
Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens aux enjeux et aux préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Il a donné plus d'un millier d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques.

**Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à [peter.wouters@empire.ca](mailto:peter.wouters@empire.ca).**

Mise à jour : juin 2020

# Avantages des produits de placement non enregistrés basés sur l'assurance

Placements Empire Vie Inc. gère les portefeuilles Emblème Empire Vie et les fonds communs de placement Empire Vie (les « portefeuilles » ou les « fonds »). Les parts des portefeuilles et des fonds sont disponibles uniquement dans les provinces ou territoires où elles pourraient être légalement mises en vente et seulement par les personnes autorisées à vendre de telles parts. Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats de fonds distincts sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie). Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie.

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. **Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et leur valeur change fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.**

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu du fonds avant d'investir. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

Aucun élément de ce document ne devrait constituer ou ne devrait être réputé constituer un conseil de placement ou une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier, par les portefeuilles, les fonds ou leur gestionnaire, Placements Empire Vie Inc. Ces renseignements sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne constituent pas une opinion juridique, fiscale ou financière. Les personnes intéressées devraient retenir les services d'un conseiller professionnel indépendant avant de prendre une décision ou des mesures à la lumière des renseignements fournis ici.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque sous licence.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

